

#### La Continuité pédagogique

---

Nous venons de traverser 2 mois de « continuité pédagogique » à distance. Pour beaucoup d'entre nous cette période a été particulièrement difficile à vivre. Nous avons dû déployer beaucoup d'énergie et d'imagination pour tenter de maintenir le lien avec nos élèves. Dès le début, nous avions alerté sur le caractère profondément inégalitaire de ce type d'enseignement et notre peur de voir disparaître des radars les élèves les plus fragiles. Nos craintes se sont avérées largement fondées et c'est sur le constat de cette profonde inégalité que le ministère justifie aujourd'hui le choix de la réouverture progressive des établissements.

#### Le volontariat des familles ou l'équation pédagogique insoluble.

---

Pourtant l'invention du concept de « **volontariat** » des familles qui préside à la mise en place de cette réouverture et en parallèle **le maintien** de l'enseignement à distance pour les autres élèves rend l'équation de l'organisation pédagogique insoluble et sera en contradiction avec la volonté affichée de lutter contre les inégalités. Là où on aurait pu chercher à organiser une reprise en alternance **par petits groupes** afin de permettre à l'ensemble des élèves de renouer petit à petit à l'école tout en respectant le cadre sanitaire, ce principe du volontariat empêche toute organisation un tant soit peu satisfaisante.

Sous la pression des organisations syndicales le ministre a rapidement dû concéder qu'il ne serait pas possible de demander aux enseignants de cumuler enseignement à distance et en présentiel.

**Se posent donc dans chaque établissement bon nombre de questions auxquelles nul ne trouvera de réponse satisfaisante.**

La circulaire du 4 mai indique des priorités par niveau : « Au collège, l'objectif visé est de maintenir le poids respectif de chaque enseignement, dans le cadre de l'organisation retenue par chaque établissement, liée aux contraintes sanitaires et aux professeurs présents. Si des aménagements sont néanmoins nécessaires, les enseignements de français et de mathématiques doivent être priorisés. Au-delà de leurs objectifs propres, toutes les disciplines contribuent également aux compétences en français et en mathématiques ».

Même si la situation nous contraint à une forme d'adaptation, la formulation, particulièrement floue, doit nous inciter à une grande vigilance sur plusieurs points :

- Selon les choix opérés, il y aura obligatoirement des volumes horaires disciplinaires différents selon les classes et certaines classes risquent de ne pas bénéficier de certains enseignements.
- Certains enseignements disciplinaires risquent de disparaître entièrement du présentiel, puisqu'ils pourraient être considérés comme non-prioritaires par certains chef-fes d'établissement. Ainsi certains enseignants ne seraient cantonnés qu'à l'enseignement distanciel (quels que soient les niveaux).

- A l'inverse, certains enseignants (de disciplines « priorisées », comme le français et les mathématiques) seraient davantage contraints d'assurer du présentiel.
- Par ailleurs, en raison des contraintes horaires extrêmement restrictives (dues au protocole sanitaire), il est probable que dans certains établissements, il n'y ait pas assez d'enseignants de matières « priorisées » pour assurer le présentiel de toutes les 6èmes et 5èmes. En aucun cas, des professeurs ne doivent assurer des enseignements qui ne sont pas leur spécialité.
- De la même façon, il serait insensé que des enseignants prennent en charge des élèves qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont pas eus en cours avant le confinement.
- La question se pose autrement pour certaines matières (comme les options, les langues parfois les sciences expérimentales), pour lesquelles les élèves sont issus de différentes classes : que deviennent ces groupes et ces enseignements, si les contraintes sanitaires interdisent le mélange des classes ?
- On peut craindre aussi la disparition de certaines disciplines (l'EPS, SVT, Phys-chimie, Arts plastiques, éducation musicale, technologie, ateliers Segpa...) , en raison des contraintes sanitaires : Comment garantir les conditions sanitaires liées aux cours avec utilisation de matériel partagé ? Cette question du matériel pédagogique soulevée par ces matières de façon flagrante peut se poser aussi dans chaque enseignement : l'usage habituel des manuels, des photocopies, des tableaux et ordinateurs reste-t-il possible avec les contraintes sanitaires ?
- De façon générale, il faut questionner les critères sur lesquels se fera la sélection des professeurs en présentiel / professeurs en distanciel, ainsi que la durée de chacun de ces deux types d'enseignement. Il est à craindre que chaque établissement détermine plus ou moins arbitrairement ces critères. Certain·es chef·fes d'établissement se montrent assez « bienveillant.e.s » vis-à-vis de collègues avec des situations particulières, alors que d'autres exigent des attestations médicales. Certains semblent faire appel là aussi au volontariat, mais ce principe n'est pas sans poser problème et risque fort de créer de nouvelles tensions dans les équipes et de rendre encore plus inextricable l'équation pédagogique.

**Attention**, face à toutes ces situations absurdes, inextricables et insolubles, certain.e.s enseignant.e.s expriment leur volonté d'assurer en parallèle enseignement en présentiel et en distanciel par peur d'abandonner une partie de leurs élèves et de mettre à mal tous leurs efforts des dernières semaines. Ce positionnement individuel peut être compréhensible (en raison de l'engagement des enseignants dans leur métier), mais ne peut-être que personnel et en aucun cas prétexte à demander à leurs collègues d'en faire de même.

Il est évident que la situation exceptionnelle que nous vivons nécessite une adaptation de nos pratiques et de nos modes de fonctionnement. Mais en aucun cas, cette adaptation ne doit être en contradiction avec nos statuts, nos missions pédagogiques et les fondements de nos métiers. Et nous devons rester vigilants face aux dérives possibles et aux précédents que ces « nouvelles façons de travailler » auront créés.

Et dans tous les cas, il ne faut pas oublier qu'en parallèle, les élèves qui resteront chez eux risquent eux aussi de ne pas bénéficier des mêmes enseignements que leurs camarades de retour au collège.

#### Conditions d'accueil et risques psychologiques pour les élèves et les personnels.

---

Les conditions dans lesquelles les élèves « volontaires » vont retrouver l'école risquent d'être particulièrement difficiles à supporter pour des enfants qui sortent de 2 mois de confinement. Nous ne savons pas ce qu'ont vécu bon nombre d'entre eux, mais les règles de vie auxquelles ils vont devoir

se plier ne ressembleront en rien à celles de l'univers scolaire qu'ils ont connu. Impossible pour eux de s'approcher de leurs camarades ou même d'échanger avec celles ou ceux des autres groupes d'élèves, de se défouler dans la cour. Après 2 mois de confinement contraignants, il va leur falloir rester assis sagement pendant de longues heures..., respecter en permanence les règles de distanciation et porter un masque. Dans certains établissements, il est d'ores et déjà envisagé de prendre en compte cette réalité et le fait qu'elle puisse s'avérer intenable pour certains enfants en allégeant les journées , en proposant des séances avec les infirmier·es scolaires, les Psy-EN, mais pas partout...

Par ailleurs, il est indispensable que la responsabilité liée aux différentes décisions soit clairement assumée par les chefs d'établissement et les personnels compétents (infirmières, Psy-EN...-) : nous ne pouvons ni ne devons le faire.

### **Finalité de cet accueil**

---

Au vu de cette situation abracadabrant esque, il faut donc s'accorder en équipe sur la finalité de cet accueil.

D'un point de vue strictement pédagogique, il ne peut être question de terminer les programmes et de soumettre les élèves à la pression des évaluations. Il s'agira essentiellement de retravailler des notions abordées avant le confinement et *a fortiori* pendant et de consolider les acquis.

Le ministère écrit avec hypocrisie dans sa circulaire du 4 mai qu'il s'agit « de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement. ». N'est-ce pas là une manière d'éviter de répondre à la nécessité d'envisager d'autres conditions d'enseignement à la rentrée, afin de prendre en compte les difficultés qui seront bien réelles ?

Soyons clairs et exigeons la transparence vis à vis des parents et des élèves !

### **Évaluation et DNB**

---

Tout comme durant le confinement et la « continuité pédagogique », il est impossible de maintenir une évaluation en contrôle continu de façon juste et équitable. Cela pourrait même être encore plus inégalitaire, selon les élèves en présentiel et en distanciel. Il nous faut refuser toute forme d'évaluation ajoutant aux élèves un stress supplémentaire.

Le courrier des IPR de l'académie de Normandie à l'ensemble des professeurs, datant du 30 avril le dit : « Comme pendant le confinement, l'évaluation doit faire l'objet d'une approche adaptée au contexte. Elle doit rester diagnostique et formative et, en cas d'acquisition fragile ». Les évaluations normatives et sommatives ne doivent en aucun cas, être mises en place.

Il est évident que tout ce que les élèves ont fait (ou n'ont pas fait) depuis le début du confinement jusqu'à la fin de l'année ne peut être pris en compte pour les moyennes trimestrielles, les bilans de fin de cycle, les livrets scolaires et les examens nationaux. Concernant le DNB et le CFG, l'épreuve orale a été supprimée. De plus, la circulaire du 4 mai précise : « Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Ces évaluations ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux. Elles peuvent faire l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves ». Il faudra veiller à ce qu'aucun·e chef·fe d'établissement ne demande de notes ou de bilans d'évaluation pour le 3ème trimestre.

## Orientation

---

La circulaire du 4 sur la réouverture des écoles et des établissements scolaires (conditions de poursuite des apprentissages l'indique : « Enfin, une attention prioritaire doit être portée à l'orientation pour les élèves de 3e, 2de et 1re et leurs familles. Les chefs d'établissement veilleront à ce que chaque élève soit informé des ressources à sa disposition (échanges avec les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale, Onisep, etc.) et puisse bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement adéquat dans ses choix d'orientation ou d'enseignements de spécialité, notamment grâce à des contacts, par téléphone ou en ligne, avec les professeurs principaux et les personnels d'orientation. »

Les plateformes d'orientation sont particulièrement difficiles d'accès. Les élèves et les parents doivent être guidés et accompagnés, mais cet accompagnement ne doit en aucun cas reposer sur les épaules des professeurs principaux. Les Psy-EN sont les professionnels compétents pour ces missions. Leurs effectifs doivent être renforcés.

Par ailleurs, une vigilance accrue doit être portée sur l'avancée des dossiers MDPH, afin que les élèves en situation de handicap bénéficient à la prochaine rentrée de conditions d'accueil correctes.

## Préparation de la rentrée

---

Pour préparer correctement la rentrée dans des conditions sanitaires qui risquent fort d'être toujours très difficiles, le SNES-FSU demande d'ores et déjà :

- l'allègement/aménagement des programmes pour l'année à venir,
- l'allègement des effectifs par classe,
- un plan d'urgence pour l'école, prévoyant le maintien des postes qui devaient être supprimés et la création de postes supplémentaires découlant de la mise en place des contraintes sanitaires.